

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait des délibérations en date du 8 février 2024

Salle de la Mairie de VERGIGNY à 20<sup>H</sup>

L'an deux mil vingt-quatre, et le huit février, le Conseil Municipal de la commune de VERGIGNY, régulièrement convoqué le 2 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric BLANCHET, Maire.

Présents : Mmes et MM. BLANCHET Frédéric, BÉZIER Lydie, CHEVALLIER Philippe, DELAGNEAU Alain, GAILLOT Marc, GOULEY Gilles, GUÉNARD Ariane, HERBIN Véronique, MOUTURAT Denis, TRÉVISIOL Maryvonne, BERNARD Julien, WOYNAROSKI Damien.

Absents : Mme CLARÉ-GUEGAN Brigitte (pouvoir à M. DELAGNEAU), Mme MACIEL Sandrine (pouvoir à M. BLANCHET), M. CARMIGNAC Pascal, Mme DA SILVA BARBOSA Virginie, M. DIDIER Laurent, M. GRAILLOT Michel et Mme GUILLOT Maxence.

Madame Ariane GUÉNARD a été nommée secrétaire.

#### Délibération n°D001-2024 - SUBVENTION COMMUNALE VOYAGE SCOLAIRE 2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'école organise une semaine en classe de neige pour les élèves de CM2, du 18 au 22 mars 2024 à ALLEVARD en Isère.

Il rappelle que l'année dernière, le Conseil Municipal avait décidé d'augmenter la subvention communale de 140 € à 170 € par enfant. Lors de la réunion du 27 novembre 2023, le Conseil d'École a décidé d'augmenter la part restant à la charge des familles de 10 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de verser une subvention communale pour le voyage scolaire à raison de 170 € par enfant participant au séjour (16 élèves),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,
- **CHARGE** le Maire de faire le mandatement.

#### Délibération n° D002-2024 - ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LEDS PAR LE SDEY

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé au SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne), à qui la compétence "Éclairage Public" a été transférée, de faire une étude pour la rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public en Leds.

Il présente le coût estimatif de cette étude qui permettra de connaître le coût des travaux de remplacement des points lumineux.

Selon le règlement financier du SDEY, le plan de financement est le suivant :

<u>- coût prévisionnel</u>	Étude HT .....	2 758,27 €
	TVA (20%) .....	551,65 €
	Total travaux TTC .....	3 309,92 €
<u>- participation SDEY</u>	30 % du TTC .....	992,98 €
<u>- participation communale</u>	<b>70 % du TTC</b> .....	<b>2 316,94 €</b>

Monsieur le Maire précise que si l'étude est suivie des travaux dans les 3 ans, son montant viendra alors en déduction de la participation financière de la commune selon les modalités de financement du SDEY.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le SDEY,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention financière avec le SDEY, ainsi que toutes les pièces relatives à ces travaux.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune, en dépenses d'investissement.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Maire,  
Frédéric BLANCHET

